



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2018

JCT/IC/NL – N° CCAS_2018DL049

Date de convocation : 30 novembre 2018

Affichage du compte-rendu : 13 décembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 13

**OBJET : SAAD - CONVENTION PARTENARIALE AVEC ASSOCIATION PEPS ET CIE
POUR ATELIERS SENIORS**

L'an deux mille dix huit, le six décembre à 18:00 heures le conseil d'administration de Corbas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Lachenal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TALBOT.

Présents : Jean-Claude TALBOT, Martine BONNAUD, Danièle POTIRON,
Michel MALTRAIT, Florent RIVOIRE, Monique SAINT LOUP,
Joseph RIVOIRE, Roger VINCENT

Excusés / pouvoirs : Muriel PETIT (donne pouvoir à Martine BONNAUD), Gilles
BARRET (donne pouvoir à Joseph RIVOIRE), Jeanine
BOICHON (donne pouvoir à Monique SAINT LOUP)

Excusés / absents : Souade KACI, Annie BERTON

Secrétaire de séance : Dalila BEKHALED-OULHATRI

Rapporteur : Jean-Claude TALBOT

Le CCAS a mis en place depuis plusieurs années un partenariat de qualité avec l'association PEPS et Cie.

PEPS et Cie est une association « qui permet à chacun, selon son âge et ses besoins, de mieux connaître son corps, mieux le maîtriser et aussi s'en servir comme support dans la relation à soi et à l'autre. »

L'association propose donc des ateliers réguliers encadrés par des psychomotriciennes. Ces professionnelles paramédicales, diplômées d'État, interviennent soit dans le cadre de la prévention soit dans le cadre du soin.

Les psychomotricien(ne)s susceptibles d'intervenir dans cette association ont l'habitude de travailler dans le soin. L'idée de cette association est de profiter de leurs compétences dans le cadre de la prévention et de l'éducation psychomotrice, que ce soit pour les tout-petits, les enfants, les adolescents ou les adultes.

Dans le cadre de ce partenariat, le CCAS et l'association PEPS ont développé plusieurs projets en faveur des habitants de la commune.

Au regard du diagnostic mené en 2016, il est apparu nécessaire de mettre en place des ateliers de prévention en faveur des personnes âgées.

« PEPS EN CORPS » pour les aînés (+ de 65 ans et/ou retraités et/ou curieux...) est un regroupement d'ateliers autour de la prévention des chutes, de l'équilibre et de la mémoire en partenariat avec le CCAS de Corbas.

Ces ateliers sont proposés régulièrement aux Corbasiens de plus de 65 ans.

En conséquence, après avoir délibéré le conseil d'administration :

- **AUTORISE** Monsieur le président à signer la convention pour l'année 2019 ainsi que tous les documents afférents ;
FIXE à 50 € TTC (cinquante euros toutes taxes comprises) la participation du CCAS par heures d'intervention ;
- **IMPUTE** la dépense relative à la présente délibération au budget du CCAS fonction 02 chapitre 011 compte 6288.

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Président,
Jean-Claude TALBOT.



CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES

Entre :

Mme SIMONET Fabienne (Présidente)

Association PEPS et Cie, 46 rue des érables, 69 960 CORBAS

D'une part,

Et :

M. Jean Claude TALBOT (Président)

le CCAS de la ville de CORBAS

Espace Lachenal,

18 C, rue des marronniers, 69 960 CORBAS

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

1) Définition de l'intervention :

Proposition d'un atelier autour de différents axes psychomoteurs: équilibre, jeux cognitifs, structuration spatio-temporelle, conscience corporelle, estime de soi, dans le cadre d'un partenariat avec le SAAD de Corbas.

Chaque session se déroule sur 10 séances selon un thème principal :Mémoire, Prévention des chutes et Relaxation dynamique. Il s'adresse à une dizaine de participants maximum. Les inscriptions sont gérées par le CCAS

2) Conditions d'exercice de l'intervention :

- Intervenante : une psychomotricienne de l'association

- Lieu : la psychomotricienne interviendra dans les locaux mis à disposition par le CCAS

- Matériel : la psychomotricienne apportera le matériel nécessaire au bon déroulement de l'atelier.

3) **La psychomotricienne s'engage** à réaliser 30 ateliers de 1h chacun, 10 par thème, selon un planning établi ensemble, sur une période allant de janvier à décembre 2019. Si elle ne pouvait réaliser certaines dates, elle s'engage soit à en proposer d'autres soit l'association pourra chercher une autre intervenante psychomotricienne D.E..

4) **Le CCAS s'engage** à verser pour chaque intervention la somme de cinquante euros (50€) net (soit un taux horaire de 50€), payable sur facture à chaque intervention, soit un total de mille cinq cent euros (1 500€) TTC.

L'association n'est pas assujettie à la TVA.

Fait à Corbas

le

en 2 exemplaires

Fabienne SIMONET
Présidente de PEPS et Cie
Corbas

Jean Claude TALBOT
Président du CCAS de

Envoyé en préfecture le 07/12/2018

Reçu en préfecture le 07/12/2018

Affiché le



ID : 069-216902734-20181206-CCAS_2018DL049-DE

Envoyé en préfecture le 07/12/2018

Reçu en préfecture le 07/12/2018

Affiché le



ID : 069-216902734-20181206-CCAS_2018DL049-DE